



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Linguistic Services Division / Division des services  
linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 5ième étage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Open Contracts for Interpretation	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN960-192231/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20192231	<b>Date</b> 2019-02-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZF-505-34628	
<b>File No. - N° de dossier</b> 505zf.EN960-192231	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-03-20</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Henry, Yves	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 505zf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 720-9513 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification no 005 a pour but de fournir les réponses aux questions 24 à 49.**

Questions et réponses (24 à 49) DDS EN960-192231/A

- Q24) Je n'ai rien trouvé dans le document qui dit que les billets d'avion achetés et qui ne sont pas remboursables pour aller interpréter à une conférence une fois l'offre confirmée étaient remboursés en cas d'annulation de la conférence. A l'heure actuelle, en cas d'annulation, le Bureau de la traduction me demande de facturer le billet d'avion et les honoraires si je n'ai pas d'autres affectations pour les mêmes dates.
- R24) Vous pourrez facturer tout hébergement non remboursable déjà réservé conformément à la Directive sur les voyages du CNM. En ce qui concerne le temps de déplacement, si le voyage a commencé, vous pourrez facturer le temps de déplacement comme convenu sur votre AT, si le voyage n'a pas commencé, vous devrez facturer une perte de revenu comme vous n'avez pas voyagé.
- Q25) Ms. Carole Corneau, Director of Parliamentary Interpretation Services, informed all freelancers that they should use the usual method for the contract from April 1 to May 3, as the effective date of the new contract was not guaranteed. In the bid document to which you referred us, it seems clear that bids after March 20 will not be considered unless it is a delay caused by the Post Office.
- Do I have to make 2 submissions for the period April 1 to May 3, one for you and one for the parliamentary interpretation service? If I send my submission only to the parliamentary service (the usual procedure mentioned by Ms. Corneau), can I then make my submission for the year to your service?
- R25) Oui, vous devez soumettre une soumission pour des contrats ouverts avec SIP (une pour SIC si les deux vous intéressent) pour l'année dans le cadre de ce processus de DDS d'ici le 20 mars si vous voulez travailler pour l'un ou l'autre service entre la date de mise en œuvre (à confirmer) et juin 2020. Au fur et à mesure que les opérations se poursuivent pendant que la DDS est ouverte et que les soumissions sont en cours d'évaluation, les Services d'interprétation des conférences et du Parlement doivent attribuer des contrats dans le cadre du processus actuel jusqu'à ce que la DDS soit terminée et que de nouveaux contrats ouverts soient attribués.
- Q26) Dans l'annexe E, sous la rubrique "Numéro de certificat de sécurité", indiquons-nous notre code de société (xxxxxxx-00) ou notre code de sécurité personnel (95xxxxxxx) ?
- R26) SVP veuillez fournir le numéro du certificat de sécurité **personnel**.
- Q27) Notre offre sera-t-elle refusée si nous ne pouvons prouver que le papier que nous utilisons contient 30 % de matières recyclées (voir 3.1 (1) page 11) ?

- R27) Il n'y aura aucune pénalité pour ne pas utiliser le type de papier recommandé.
- Q28) Est-ce que nous signons la page 1 de la demande de proposition ou la page 1 de la modification à la demande de soumissions ?
- R28) Nous exigeons au moins la signature sur le document principal de la demande de soumission. Les documents de modification ne doivent pas nécessairement être signés.
- Q29) Dans l'annexe F, à la section intitulée " Dispositions relatives à l'intégrité ", devons-nous inscrire notre nom sous " Conseil d'administration " si nous sommes une entreprise individuelle ou devons-nous simplement laisser ce champ vide ?
- R29) Oui SVP insérez votre nom.
- Q30) Dans l'annexe F, page 4 (dans la version anglaise), je ne sais pas trop quoi mettre pour ma " position " et " nom de l'entreprise soumissionnaire ". Dois-je inscrire " entreprise individuelle " pour le poste et mon propre nom pour " entrepreneur sous la dénomination sociale du soumissionnaire " puisque je ne suis pas constitué en société ?
- R30) Oui
- Q31) À l'heure actuelle, bon nombre d'entre nous ont deux taux : un pour le travail dans la ville de Toronto et un pour les affectations dans la région du Grand Toronto (souvent dans des hôtels près de l'aéroport Pearson). Dans mon cas, comme j'habite au cœur de la ville, une affectation à l'extérieur de Toronto (mais pas assez loin pour justifier une nuit à l'hôtel) signifie parcourir une distance aller-retour de 50 à 75 km, plus payer le stationnement à l'hôtel. Si nous ne pouvons soumettre qu'un seul tarif, pourrions-nous soumettre les frais de kilométrage et de stationnement pour de telles affectations ? Ou devrions-nous simplement soumettre un tarif qui tiendra compte des déplacements fréquents à l'extérieur de Toronto qui nécessitent l'utilisation d'une voiture (ou pour ceux qui n'ont pas de voiture, prendre un taxi, ce qui peut facilement coûter bien plus de 100 \$ pour un aller-retour) ?
- R31) Lorsque vous êtes tenu de voyager pour le Bureau, vous pouvez soumettre les frais de voyage admissibles, tels qu'ils sont définis à la page 45 de la demande de soumission. Le nouveau processus de contact ouvert ne permet qu'à un interprète d'avoir 1 tarif par service (Conférences et Parlementaire) avec des escalateurs supplémentaires selon le type de service (chuchotée, consécutive de longue durée). Pour le calcul de vos frais de déplacement, vous pouvez déclarer un domicile professionnel plutôt que d'utiliser votre résidence. Cela aura une incidence sur votre capacité de facturer les frais de déplacement (par opposition au temps de déplacement), ainsi que sur le montant auquel vous êtes admissible, conformément aux lignes directrices du CNM.
- Q32) Le supplément sur le temps de déplacement : Le supplément s'applique-t-il au temps de déplacement VERS et au temps de déplacement du RETOUR de l'affectation ? En autres mots,

s'il me faut 4 heures pour me rendre à l'endroit où se tient la conférence et 4 heures pour rentrer chez moi, dois-je facturer deux tarifs demi-journée pour le voyage ?

R32) Oui, le temps de déplacement s'applique aux déplacements à destination et en provenance de votre événement. Tel que défini à la page 45 à l'annexe B – Base de Paiement (Temps de déplacement), vous pouvez demander un temps de déplacement basé sur le temps total aller-retour à l'affectation (ceci ne tient pas compte des circonstances exceptionnelles comme les tempêtes de neige, la circulation) si le voyage dure 4 heures le jour de l'affectation et 4 heures retour le lendemain. Vous avez droit à 2X la moitié du taux journalier. Si le trajet dépasse 5 heures en une journée, vous avez le plein taux journalier.

Q33) Sur le formulaire #2, est-ce que la date la soumission correspond à celle où je remplis le formulaire ou à la date de publication sur le site web ?

R33) Dans l'**annexe F - Formulaire de réponse no 2**, nous demandons la **date de la soumission** dans le "Formulaire de déclaration de condamnation à une infraction". Il s'agit de la date à laquelle vous soumettez la soumission.

Q34) Pour les critères à respecter, est-ce que je dois absolument imprimer les formulaires sur du papier recyclé à 30% (dans le cas contraire, est-ce que la soumission est rejetée?)

R34) Non, Voir la réponse no. 27 aussi.

Q35) La première page de la demande de soumissions portant ma signature se retrouvera-t-elle dans la première ou la deuxième section dans laquelle ma réponse doit être séparée ?

R35) Il peut être dans l'une ou l'autre section. Nous vous recommandons de l'insérer avec l'annexe "F" - Formulaire de réponse no\_2 - tarification et attestations.

Q36) En ce qui concerne la déclaration de culpabilité à la page 19 du premier document, comment peut-on la présenter dans une enveloppe scellée si nous soumissionnons par télécopieur ou postal ?

R36) Si vous soumettez votre demande par voie électronique, veuillez ne pas tenir compte de la présente directive. Il n'est **pas** non plus obligatoire de remplir le formulaire de déclaration de culpabilité.

#### **Annexe E - Formulaire de réponse no 1 Liste des ressources proposées et niveau de sécurité**

Q37) Qu'entend-on par nom légal ? (Si un interprète n'est pas constitué en société, son propre nom est-il réputé être un nom légal ?)

R37) Oui

Q38) Dois-je choisir entre "Adresse" et "Domicile professionnel", c'est-à-dire, dois-je remplir l'un ou l'autre ? Par exemple, si j'habite dans une banlieue de Montréal (Beaconsfield), dois-je faire mon domicile professionnel à Montréal, et calculer tout mon kilométrage à partir de l'hôtel de ville de Montréal si je veux que Montréal soit considéré comme mon emplacement, ou puis-je garder ma propre adresse domiciliaire parce que je vis à Beaconsfield qui est sur l'Île de Montréal ? (Même question de la part d'un interprète de Longueuil.)

A38) Oui, vous devez choisir d'utiliser votre adresse de résidence ou de déclarer un domicile professionnel. Si vous choisissez un domicile professionnel, le Bureau de la traduction calculera vos frais de déplacement en fonction de l'hôtel de ville de la ville que vous avez choisie, plutôt que de votre adresse résidentielle. Si vous choisissez votre résidence, toutes vos demandes de remboursement de frais de voyage seront fondées sur cet endroit.

Q39) Qu'est-ce qu'une ressource ? (Indiquez clairement si une entreprise individuelle doit inscrire son nom dans le tableau qui demande le nom de la ressource.)

R39) Oui, si le soumissionnaire est propriétaire unique, le nom du soumissionnaire est considéré comme le nom de la ressource.

Q40) Quel numéro de certificat de sécurité dois-je fournir ?

A40) Le numéro du certificat de sécurité de la ressource

Q41) À qui puis-je m'adresser si je ne trouve pas mon numéro de certificat de sécurité ?

A41) Voir l'article 6.1.3 de la Demande de soumission.

## **Annexe F - Formulaire de réponse no 2 - Prix et attestations**

Q42) Des interprètes de l'extérieur d'Ottawa ont demandé s'ils devraient faire une demande d'interprétation parlementaire étant donné qu'au cours des dernières années, on leur a offert de travailler avec des comités de la Chambre et du Sénat lorsque ceux-ci ont sillonné le pays. Ils veulent être admissibles à ce travail et pensent que pour être admissibles, ils devraient offrir leurs services au Parlement. (Ceci doit être clarifié pendant le WEBEX.)

A42) Les interprètes à l'extérieur de la région de la capitale nationale peuvent demander un contrat ouvert d'interprétation parlementaire et on peut leur offrir du travail à l'occasion, soit lorsque les comités parlementaires se déplacent à travers le Canada, soit si le Bureau de la traduction ne peut répondre à la demande avec des interprètes locaux à Ottawa. Toutes les dispositions de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte s'appliqueront si des autorisations de tâches sont émet à des entrepreneurs à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Q43) Est-il nécessaire de remplir le formulaire de déclaration de culpabilité si je n'ai jamais été condamné ? (Au moment de la DOC, on nous a dit qu'il n'était pas nécessaire de la remplir.) Les interprètes devraient être informés clairement s'ils doivent la remplir ou non.

R43) Il n'est **pas** obligatoire de remplir le formulaire de déclaration de culpabilité.

Q44) Quel est le numéro de l'offre ?

A44) Le numéro de l'offres est le numéro de la demande de soumission EN960-192231/A

Q45) Le numéro de la demande de proposition est-il le même que celui de la soumission ?

R45) Oui

Q46) Si je fais une erreur en remplissant mes formulaires, mon offre sera-t-elle rejetée ?

R46) Non. Nous ne permettrons aucun changement au prix de l'offre, mais vous ne serez pas pénalisé pour avoir manqué les renseignements administratifs. Toute information manquante sera recherchée avant l'attribution d'un contrat. Nous nous attendons également à ce que vous signiez la première page de la demande de soumissions.

Q47) J'allais tout remplir sur mon ordinateur, mais dans la section des infractions, je ne peux pas vraiment placer mon X dans la case Non. Je peux le placer à côté de la boîte ?

A47) oui

Q48) Une signature électronique est-elle acceptable ?

R48) Oui

Q49) Je suis nouvellement accréditée et on m'a dit que ce pouvait être plutôt ardu. J'aimerais notamment savoir qui contacter pour renouveler, combien de temps la cote est valable et à quel moment entreprendre le processus (p.ex. un an avant l'expiration ?)

R49) Voir l'article 6.1.3 de la Demande de soumission.